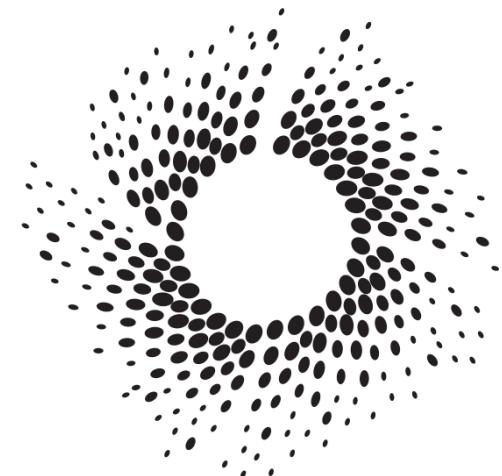


REGLEMENT PARTICULIER DES COMPETITIONS

SKATEBOARD

Voté par le Conseil d'Administration en date du 22 janvier 2026



REGLEMENT PARTICULIER DES COMPETITIONS

SKATEBOARD

Voté par le Conseil d'Administration en date du 22 janvier 2026

Table des matières

| | |
|--|----|
| 0 Préambule | 5 |
| 0.1 – Objet..... | 5 |
| 0.2 – Textes de référence..... | 5 |
| 0.3 - Abréviations | 5 |
| 1. Championnat de France Park..... | 6 |
| 1.1 - Généralités..... | 6 |
| 1.2 - Candidature..... | 6 |
| 1.3 - Choix de la surface de pratique | 6 |
| 1.4 - Calendrier..... | 6 |
| 1.5 - Gestion du Championnat de France Park | 6 |
| 1.6 - Admissibilité des participants | 6 |
| 1.7 - Engagements..... | 6 |
| 1.8 - Catégories | 7 |
| 1.9 - Format du championnat de France Park | 7 |
| 1.9.1 - Processus de qualification au Championnat de France Park | 7 |
| 1.9.2 - Situation de remplacement et repêchage | 7 |
| 1.9.3 - Déroulement du Championnat de France Park..... | 8 |
| 1.10 - Titres de Champion de France | 8 |
| 1.11 - Classement national..... | 8 |
| 1.12 - Publication des résultats officiels | 8 |
| 1.13 - Format de compétition | 8 |
| 1.13.1 - Généralités..... | 8 |
| 1.13.2 - Ordre de passage des catégories | 8 |
| 1.13.3 - Ordre de passage des skateboarders | 8 |
| 1.13.4 - Poules de skateboarders..... | 9 |
| 1.13.5 - Training et warm up..... | 9 |
| 1.13.6 - Rider meeting..... | 9 |
| 1.13.7 - Définitions..... | 9 |
| 1.13.8 – Qualification | 9 |
| 1.13.9 - Déroulement Qualification | 10 |
| 1.13.10 – Demi-finale | 10 |
| 1.13.11 - Déroulement Demi-finale | 10 |
| 1.13.12 - Finale..... | 10 |
| 1.13.13 - Déroulement Finale | 10 |

| | |
|---|----|
| 1.14 - Processus de notation..... | 10 |
| 1.15 - Critères de jugement | 10 |
| 1.16 - Cash Prize | 10 |
| 2. Championnat de France Street | 11 |
| 2.1 - Généralités..... | 11 |
| 2.2 - Candidature..... | 11 |
| 2.3 - Choix de la surface de pratique | 11 |
| 2.4 - Calendrier..... | 11 |
| 2.5 - Gestion du Championnat de France Street | 11 |
| 2.6 - Admissibilité des participants | 11 |
| 2.7 - Engagements..... | 11 |
| 2.8 - Catégories | 12 |
| 2.9 - Format du championnat de France Street..... | 12 |
| 2.9.1 Processus de qualification au Championnat de France Street | 12 |
| 2.9.2 - Situation de remplacement et repêchage | 13 |
| 2.9.3 - Déroulement des Championnats de France Street | 13 |
| 2.10 - Titres de Champion de France | 13 |
| 2.11 - Classement national..... | 13 |
| 2.12 - Publication des résultats officiels | 13 |
| 2.13 - Format de compétition | 13 |
| 2.13.1 - Généralités..... | 13 |
| 2.13.2 - Ordre de passage des catégories..... | 14 |
| 2.13.3 - Ordre de passage des skateboarders | 14 |
| 2.13.4 - Poules de skateboarders..... | 14 |
| 2.13.5 - Training et warm up..... | 14 |
| 2.13.6 - Rider meeting..... | 14 |
| 2.13.7 - Définitions..... | 14 |
| 2.13.8 – Qualification | 15 |
| 2.13.9 - Déroulement Qualification | 15 |
| 2.13.10 – Demi-finale..... | 15 |
| 2.13.11 - Déroulement Demi-finale | 15 |
| 2.13.12 - Finale..... | 15 |
| 2.13.13 - Déroulement Finale | 15 |
| 2.14 - Processus de notation..... | 16 |
| 2.15 - Critères de jugement | 16 |
| 2.16 - Cash Prize | 16 |
| 3. Championnat Régional..... | 16 |

| | |
|--|----|
| 3.1 – Généralités | 16 |
| 3.2 – Spécialités..... | 16 |
| 3.3 – Candidature..... | 16 |
| 3.4 - Choix de la surface de pratique | 16 |
| 3.5 – Calendrier | 16 |
| 3.6 - Gestion d'un Championnat Régional | 16 |
| 3.7 - Admissibilité des participants | 17 |
| 3.8 – Engagements..... | 17 |
| 3.9 – Catégories..... | 17 |
| 3.10 - Format d'un championnat régional | 17 |
| 3.11 - Titre de Champion Régional..... | 17 |
| 3.12 - Classement régional..... | 17 |
| 3.13 – Transmission et publication des résultats officiels | 17 |
| 3.14 - Format de compétition | 17 |

0 Préambule

0.1 – Objet

Le présent règlement sportif a pour objet la définition des règles particulières des compétitions nationales et régionales dans la discipline Skateboard.

0.2 – Textes de référence

Les documents de références suivants sont indispensables pour l'application du présent règlement.
Leur dernière édition s'applique (y compris les éventuels amendements) :

- Fédération Française de Roller & Skateboard - Règlement Dispositions particulières Skateboard
- Fédération Française de Roller & Skateboard - Règlement intérieur
- Fédération Française de Roller & Skateboard - Règlement médical
- Fédération Française de Roller & Skateboard - Règlement des infractions disciplinaires et réglementaires
- Fédération Française de Roller & Skateboard - Règlement disciplinaire dopage
- World Skate - Skateboarding – Regulations – Competitions Rules
- World Skate - Skateboarding – Regulations - Los Angeles 2028 Judging Criteria

0.3 - Abréviations

Pour les besoins du présent document, les termes abrégés suivants s'appliquent.

CSTS : Commission Sportive et Technique Skateboard

WS : World Skate

1. Championnat de France Park

1.1 - Généralités

La Commission Sportive et Technique Skateboard organise le Championnat de France Park.

1.2 - Candidature

La Commission Sportive et Technique Skateboard valide, après un appel à candidature, le club hôte du Championnat du France Park.

Les clubs souhaitant organiser le Championnat de France Park doivent postuler auprès de la CSTS durant la période définie dans l'appel à candidature.

Le club hôte s'engage au respect du cahier des charges défini par la CSTS.

1.3 - Choix de la surface de pratique

Cf Règlement Dispositions Particulières Skateboard.

1.4 - Calendrier

L'établissement du calendrier des compétitions est effectué en tenant compte des intérêts de la discipline et des impératifs particuliers connus (calendrier WS, compétitions internationales...).

Le calendrier des championnats nationaux est établi par la Commission Sportive et Technique Skateboard. La date et le lieu du Championnat de France Park doivent être annoncés au moins six semaines en avance.

1.5 - Gestion du Championnat de France Park

La gestion du Championnat de France Park est réalisée sur la plateforme Live Heat. Elle permet :

- D'afficher le programme de la compétition (épreuves et training).
- D'afficher les poules et l'ordre de passage des skateboarders.
- Aux juges de rentrer les notes et d'effectuer le calcul du score final du skateboarder.
- D'afficher les scores des skateboarders en direct de la compétition.
- D'archiver les résultats de la compétition.

Le calculateur est responsable de la bonne utilisation de l'outil.

1.6 - Admissibilité des participants

Cf Règlement Dispositions Particulières Skateboard.

1.7 - Engagements

Les engagements du championnat de France Park s'effectuent via Rolskanet et doit être réglé pour être considéré comme valide.

Les engagements sur Rolskanet sont ouverts au moins un mois avant la date de l'événement.
Ils sont fermés 15 jours avant le début de la compétition.

1.8 - Catégories

Les catégories du Championnat de France Park sont identiques pour les hommes et les femmes :

- +17
- U17
- U13
- U10

Pour connaître la catégorie correspondant à son année de naissance ou les possibilités de surclassement, se référer à l'annexe Catégorie dans le règlement Dispositions Particulières Skateboard.

1.9 - Format du championnat de France Park

Le format du Championnat de France Park est commun à l'ensemble des catégories : il est accessible sur qualification et est organisé lors d'une unique compétition au cours de la saison.

1.9.1 - Processus de qualification au Championnat de France Park

A) Championnats régionaux

Les riders peuvent se qualifier au Championnat de France Park via les championnats régionaux Park de l'année en cours. La qualification donne accès aux qualifications du championnat national.

Dans chaque région et DROM, le nombre total de riders qualifiés est déterminé selon le nombre de licenciés skateboard de la région/DROM concerné au cours de l'année N-1. Un quota de riders par catégorie est attribué, celui-ci est identique pour chaque spécialité.

Un nombre maximal de 380 riders toutes catégories confondues pourra se qualifier via les championnats régionaux.

B) Wild Card

1) Riders Team Skateboard France

Un rider ayant eu au moins une sélection en Equipe de France Park (compétition ou stage) depuis la saison N-1 est automatiquement qualifié en phase de qualification du Championnat de France Park.

Le rider ne compte pas dans le quota de sa région.

Ex : un rider TSF participe au Championnat Régional Park de sa région, le quota de qualification de sa catégorie est de trois. Il se classe à la première place, alors, le skateboarder à la 4^{ème} place est qualifié pour le Championnat de France Park.

2) Vainqueurs CDF N-1

Les champions de France N-1 de chaque catégorie de la spécialité Park sont automatiquement qualifiés en phase de qualification du Championnat de France Park. Ils ne comptent pas dans le quota de leur région (voir exemple précédent).

3) Riders français vivant à l'étranger

Les skateboarders français, licenciés à la FFRS, habitant hors Europe, et s'étant classés dans le top 16 national N-1, peuvent demander une dérogation pour participer au Championnat de France Park sans passer par un championnat régional qualificatif. La demande est à effectuer au moins un mois avant la date du championnat, sur présentation d'un justificatif de domicile, et à envoyer au service compétitions de la FFRS.

1.9.2 - Situation de remplacement et repêchage

1) Blessure en cours de saison

Si un skateboarder qualifié par le Championnat Régional se blesse avant le Championnat de France Park, le skateboarder classé 1^{er} suivant le quota de la Région au classement général est repêché et qualifié pour le championnat.

Un skateboarder s'étant classé dans le top 5 au Championnat de France Park N-1, et ayant une blessure avec un arrêt

médical ne lui permettant pas de faire le championnat de sa région de la saison actuelle, peut demander une dérogation médicale pour participer au Championnat de France Park et être repêché hors quota de sa région.

Un skateboarder s'étant classé dans le top 3 au Championnat Régional Park N-1, et ayant une blessure avec un arrêt médical ne lui permettant pas de faire le championnat de sa région de la saison actuelle, peut demander une dérogation médicale pour participer au Championnat de France Park et être repêché hors quota de sa région.

Pour la procédure de demande de dérogation médicale, se référer au Règlement Dispositions Particulières Skateboard.

2) Blessure en cours du championnat

Si un skateboarder se blesse pendant les trainings organisés avant la demi-finale ou avant la finale de sa catégorie, aucun skateboarder ne pourra être repêché.

1.9.3 - Déroulement du Championnat de France Park

Le championnat se déroule avec un jour de training et deux jours de compétition. Il est organisé comme suit :

- Jour de training, toute la journée : trainings organisés et trainings libres (voir selon programme).
- Premier jour de compétition, toute la journée : qualification.
- Deuxième jour de compétition, matinée : demi-finale.
- Deuxième jour de compétition, après-midi : finale.

1.10 - Titres de Champion de France

Les titres de Champion de France sont décernés dans chaque catégorie selon les résultats du Championnat de France Park.

1.11 - Classement national

Le classement national de la saison pour chaque catégorie est composé du classement du Championnat de France Park.

1.12 - Publication des résultats officiels

Les résultats officiels du Championnat de France Park sont publiés sur LiveHeat. Le classement national de la saison est publié sur le site de la FFRS et/ou sur celui de la CSTS.

1.13 - Format de compétition

1.13.1 - Généralités

Quel que soit le procédé de compétition appliqué, les skateboarders pourront librement choisir le type de tricks qu'ils exécuteront, ainsi que les modules et les zones de la surface de pratique qu'ils utiliseront.

Le format de compétition varie selon les catégories.

L'organisateur du Championnat de France Park doit respecter les éléments suivants.

1.13.2 - Ordre de passage des catégories

L'ordre de passage des catégories est le suivant : U10 fille, U10 garçon, U13 fille, U13 garçon, U17 fille, U17 garçon, +17 femme et +17 homme.

1.13.3 - Ordre de passage des skateboarders

A) Qualification

L'ordre de passage lors d'une qualification est créé de manière aléatoire.

B) Demi-finale

L'ordre de passage lors d'une demi-finale correspond aux résultats de la qualification dans l'ordre inverse.

C) Finale

L'ordre de passage lors d'une finale correspond aux résultats de la demi-finale dans l'ordre inverse.

1.13.4 - Poules de skateboarders

A) Qualification

Les poules sont construites selon l'ordre de passage. Elles sont constituées de huit riders au maximum. Si le nombre de riders ne permet pas la réalisation de groupes équilibrés, ce sont les derniers groupes à passer qui seront les moins nombreux.

B) Demi-finale

Les poules sont construites selon l'ordre de passage. Dans la situation idéale de 16 riders par catégories, deux poules de huit riders constituent la demi-finale. Si une catégorie est constituée de moins de 16 riders, et que le nombre de riders ne permet pas la réalisation de groupes équilibrés, la deuxième poule à passer sera la moins nombreuse.

C) Finale

Les poules sont construites selon l'ordre de passage. Une poule de huit riders constitue la finale, ou moins selon le nombre de finalistes de la catégorie.

1.13.5 - Training et warm up

Cf Règlement Dispositions Particulières Skateboard.

L'ensemble des trainings de la compétition est organisé par catégorie et par poule. Les skateboarders sont soumis à l'ordre de passage de leur poule pendant leur training. Il s'agit de trainings organisés de façon à ce qu'il n'y ait qu'un seul rider à la fois dans la zone de pratique.

Pour chaque poule, les riders réalisent un par un leur passage en respectant l'ordre. Les passages s'arrêtent une fois le temps de training écoulé. Chaque skateboarder d'une poule doit réaliser le même nombre de passages pendant le temps de training.

Les poules sont publiées sur LiveHeat.

1.13.6 - Rider meeting

Cf Règlement Dispositions Particulières Skateboard.

1.13.7 - Définitions

Run :

Le run correspond à un passage du rider en individuel sur la zone de pratique pendant une durée déterminée.

1.13.8 – Qualification

Le format de compétition des qualifications correspond au format run.

L'organisateur de l'étape est libre de fixer la durée du run qu'il souhaite selon les spécificités du skatepark de la compétition. Néanmoins, il doit respecter la durée minimale de 30 secondes et la durée maximale de 50 secondes.

Le temps de run peut être différent selon les catégories. Une fois la compétition démarrée, la durée de run ne peut pas être changée.

Le run se termine à la fin du temps imparti ou dès lors que le skateboarder chute.

Pour les catégories U10, U13, U17 et +17, chaque skateboarder dispose de deux runs.

Chaque run est noté sur 100 points. Le meilleur score des deux runs est pris en compte pour classer le skateboarder.

A l'issue de la qualification, le top 16 de chaque catégorie se qualifie en demi-finale.

1.13.9 - Déroulement Qualification

Le déroulement des qualifications est commun à toutes les catégories.

Pour chaque poule, les riders réalisent leur premier run en respectant l'ordre de passage. Une fois fait, les riders réalisent leur second run dans le même ordre établi. Lorsque tous les riders d'une poule ont réalisé leurs deux runs, le speaker appelle la poule suivante.

Le processus se répète pour toutes les poules de la catégorie.

1.13.10 – Demi-finale

Le format de compétition des demi-finales correspond au format run. Il est identique au format de compétition des qualifications pour toutes les catégories.

1.13.11 - Déroulement Demi-finale

Le déroulement des demi-finales est commun à toutes les catégories. Il est identique au déroulement des qualifications.

1.13.12 - Finale

Le format de compétition d'une finale correspond au format run.

La durée du run est identique aux épreuves précédentes.

Le run se termine à la fin du temps imparti ou dès lors que le skateboarder chute.

Pour les catégories U10 et U13, chaque skateboarder dispose de deux runs.

Pour les catégories U17 et +17, chaque skateboarder dispose de trois runs.

Chaque run est noté sur 100 points.

Le score final correspond au score du meilleur des deux ou trois runs selon la catégorie. La note finale est sur 100 points.

1.13.13 - Déroulement Finale

Le déroulement des finales est commun à toutes les catégories.

Pour chaque poule, les riders réalisent leur premier run en respectant l'ordre de passage. Une fois fait, les riders réalisent leur second run dans le même ordre établi, suivi du troisième pour les catégories concernées.

Le processus se répète pour toutes les poules de la catégorie.

1.14 - Processus de notation

Cf Règlement Dispositions Particulières Skateboard.

1.15 - Critères de jugement

Cf Règlement Dispositions Particulières Skateboard.

1.16 - Cash Prize

Le Championnat de France Park doit attribuer un prize money au podium de la catégorie +17 homme et au podium de la catégorie +17 femme. Le montant engagé par la CSTS est de 3500 euros par podium. La répartition se fait comme suit :

- 1^{ère} place : 2000 €
- 2^{ème} place : 1000 €
- 3^{ème} place : 500 €

L'organisateur de compétition peut contribuer au cash prize en complément. Dans ce cas, la répartition devra être ajustée de manière dégressive et cohérente avec le classement, sous validation de la CSTS.

2. Championnat de France Street

2.1 - Généralités

La Commission Sportive et Technique Skateboard organise le Championnat de France Street.

2.2 - Candidature

La Commission Sportive Skateboard valide, après un appel à candidature, les clubs hôte du Championnat de France Street.

Les clubs souhaitant organiser le Championnat de France Street doivent postuler auprès de la CSTS durant la période définie dans l'appel à candidature.

Les clubs hôte s'engagent au respect du cahier des charges défini par la CSTS.

2.3 - Choix de la surface de pratique

Cf Règlement Dispositions Particulières Skateboard

2.4 - Calendrier

L'établissement du calendrier des compétitions est effectué en tenant compte des intérêts de la discipline et des impératifs particuliers connus (calendrier WS, compétitions internationales...).

Le calendrier des championnats nationaux est établi par la Commission Sportive et Technique Skateboard. La date et le lieu du Championnat de France Street doivent être annoncés au moins six semaines en avance.

2.5 - Gestion du Championnat de France Street

La gestion du Championnat de France Street est réalisée sur la plateforme Live Heat. Elle permet :

- D'afficher le programme de la compétition (épreuves et training).
- D'afficher les poules et l'ordre de passage des skateboarders.
- Aux juges de rentrer les notes et d'effectuer le calcul du score final du skateboarder.
- D'afficher les scores des skateboarders en direct de la compétition.
- D'archiver les résultats de la compétition.

Le calculateur est responsable de la bonne utilisation de l'outil.

2.6 - Admissibilité des participants

Cf Règlement Dispositions Particulières Skateboard

2.7 - Engagements

Les engagements du Championnat de France Street s'effectuent via Rolskanet.

Les engagements sur Rolskanet sont ouverts au moins un mois avant la date de l'événement. Ils sont fermés 15 jours avant le début de la compétition.

2.8 - Catégories

Les catégories du Championnat de France Street sont identiques pour les hommes et les femmes :

- +17
- U17
- U13
- U10

Pour connaître la catégorie correspondant à son année de naissance ou les possibilités de surclassement, se référer à l'annexe Catégorie dans le règlement Dispositions Particulières Skateboard.

2.9 - Format du championnat de France Street

Le format du Championnat de France Street est commun à l'ensemble des catégories. Il s'agit d'un championnat qualificatif.

Il est organisé lors de deux compétitions de deux jours au cours de la saison :

- Un Championnat de France pour les catégories féminines et masculines U10, U13 et U17.
- Un Championnat de France pour les catégories féminines et masculines +17.

2.9.1 Processus de qualification au Championnat de France Street

A) Championnats régionaux

Les riders peuvent se qualifier au Championnat de France Street via les championnats régionaux Street de l'année en cours. La qualification donne accès aux quarts de finale du championnat national.

Dans chaque région et DROM, le nombre total de riders qualifiés est déterminé selon le nombre de licenciés skateboard de la région/DROM concerné au cours de l'année N-1. Un quota de riders par catégorie est attribué, celui-ci est identique pour chaque spécialité.

Un nombre maximal de 246 riders pourra se qualifier via les championnats régionaux pour le Championnat de France Street U10/U13/U17.

Un nombre maximal de 134 riders pourra se qualifier via les championnats régionaux pour le Championnat de France Street +17.

B) Wild Card

1) Riders Team Skateboard France

Un rider ayant eu au moins une sélection en Equipe de France Street (compétition ou stage) depuis la saison N-1 est automatiquement qualifié en phase de qualification du Championnat de France Street.

Le rider ne compte pas dans le quota de sa région.

Ex : un rider TSF participe au Championnat Régional Street de sa région, le quota de qualification de sa catégorie est de trois. Il se classe à la première place, alors, le skateboarder à la 4^{ème} place est qualifié pour le Championnat de France Street.

2) Vainqueurs CDF N-1

Les champions de France N-1 de chaque catégorie de la spécialité Street sont automatiquement qualifiés en phase de qualification du Championnat de France Street. Ils ne comptent pas dans le quota de leur région (voir exemple précédent).

3) Riders français vivant à l'étranger

Les skateboarders français, licenciés à la FFRS, habitant hors Europe, et s'étant classé dans le top 16 national N-1,

peuvent demander une dérogation pour participer au Championnat de France Street sans passer par un championnat régional qualificatif. La demande est à effectuer au moins un mois avant la date du championnat, sur présentation d'un justificatif de domicile, et à envoyer au service compétitions de la FFRS.

2.9.2 - Situation de remplacement et repêchage

1) Blessure en cours de saison

Si un skateboarder qualifié par le Championnat Régional se blesse avant le Championnat de France Street, le skateboarder classé juste après au classement régional est repêché et qualifié pour le championnat.

Un skateboarder s'étant classé dans le top 5 au Championnat de France Street N-1, et ayant une blessure avec un arrêt médical ne lui permettant pas de faire le championnat de sa région de la saison actuelle, peut demander une dérogation médicale pour participer au Championnat de France Street et être repêché hors quota de sa région.

Un skateboarder s'étant classé dans le top 3 au Championnat Régional Street N-1, et ayant une blessure avec un arrêt médical ne lui permettant pas de faire le championnat de sa région de la saison actuelle, peut demander une dérogation médicale pour participer au Championnat de France Street et être repêché hors quota de sa région.

Pour la procédure de demande de dérogation médicale, se référer au Règlement Dispositions Particulières Skateboard.

2) Blessure en cours du championnat

Si un skateboarder se blesse pendant les trainings organisés avant la demi-finale ou avant la finale de sa catégorie, aucun skateboarder ne pourra être repêché.

2.9.3 - Déroulement des Championnats de France Street

Chaque championnat se déroule avec un jour de training et deux jours de compétition. Ils sont organisés comme suit :

- Jour de training, toute la journée : trainings organisés (voir selon programme)
- Premier jour de compétition, toute la journée : qualification
- Deuxième jour de compétition, matinée : demi-finale
- Deuxième jour de compétition, après-midi : finale

2.10 - Titres de Champion de France

Les titres de Champion de France sont décernés dans chaque catégorie selon les résultats du championnat de France Street.

2.11 - Classement national

Le classement national de la saison pour les catégories U10/U13/U17 est composé du classement du Championnat de France Street U10/U13/U17.

Le classement national de la saison pour les catégories +17 est composé du classement du Championnat de France Street +17.

2.12 - Publication des résultats officiels

Les résultats officiels du Championnat de France Park sont publiés sur LiveHeat. Le classement national de la saison est publié sur le site de la FFRS et sur celui de la CSTS.

2.13 - Format de compétition

2.13.1 - Généralités

Quel que soit le procédé de compétition appliqué, les skateboarders pourront librement choisir le type de tricks qu'ils exécuteront, ainsi que les modules et les zones de la surface de pratique qu'ils utiliseront.

Le format de compétition varie selon les catégories.

Les organisateurs de chaque Championnat de France Street doivent respecter les éléments suivants.

2.13.2 - Ordre de passage des catégories

A) CDF U10/U13/U17

L'ordre de passage des catégories est le suivant : U10 fille, U10 garçon, U13 fille, U13 garçon, U17 fille et U17 garçon.

B) CDF +17

L'ordre de passage des catégories est le suivant : +17 femme et +17 homme.

2.13.3 - Ordre de passage des skateboarders

A) Qualification

L'ordre de passage lors d'une qualification est créé de manière aléatoire.

B) Demi-finale

L'ordre de passage lors d'une demi-finale correspond aux résultats de la qualification dans l'ordre inverse.

C) Finale

L'ordre de passage lors d'une finale correspond aux résultats de la demi-finale dans l'ordre inverse.

2.13.4 - Poules de skateboarders

A) Qualification

Les poules de riders sont construites selon l'ordre de passage. Elles sont constituées de huit riders au maximum. Si le nombre de riders ne permet pas la réalisation de groupes équilibrés, ce sont les derniers groupes à passer qui seront les moins nombreux.

B) Demi-finale

Les poules de riders sont construites selon l'ordre de passage. Dans la situation idéale de 16 riders par catégories, deux poules de huit riders constituent la demi-finale. Si une catégorie est constituée de moins de 16 riders, et que le nombre de riders ne permet pas la réalisation de groupes équilibrés, c'est la deuxième poule à passer qui sera la moins nombreuse.

C) Finale

Les poules de riders sont construites selon l'ordre de passage. Une poule de huit riders constitue la finale, ou moins selon le nombre de finaliste de la catégorie.

2.13.5 - Training et warm up

Cf Règlement Dispositions Particulières Skateboard

2.13.6 - Rider meeting

Cf Règlement Dispositions Particulières Skateboard

2.13.7 - Définitions

Run :

Le run correspond à un passage du rider en individuel sur la zone de pratique pendant une durée déterminée.

Best trick :

Le best trick correspond à un essai d'une figure en individuel sur la zone de pratique.

2.13.8 – Qualification

Le format de compétition des qualifications correspond au format run.

L'organisateur de l'étape est libre de fixer la durée du run qu'il souhaite selon les spécificités du skatepark de la compétition. Néanmoins, il doit respecter la durée minimale de 40 secondes et la durée maximale de 60 secondes.

Le temps de run peut être différent selon les catégories. Une fois la compétition démarrée, la durée de run ne peut pas être changée. Le run se termine à la fin du temps imparti.

Pour les catégories U10, U13, U17 et +17, chaque skateboarder dispose de deux runs.

Chaque run est noté sur 100 points. Le meilleur score des deux runs est pris en compte pour classer le skateboarder.

A l'issue de la qualification, le top 16 de chaque catégorie se qualifie en demi-finale.

2.13.9 - Déroulement Qualification

Le déroulement des qualifications est commun à toutes les catégories.

Pour chaque poule, les riders réalisent leur premier run en respectant l'ordre de passage. Une fois fait, les riders réalisent leur second run dans le même ordre établi. Lorsque tous les riders d'une poule ont réalisé leurs deux runs, le speaker appelle la poule suivante. Le processus se répète pour toutes les poules de la catégorie.

2.13.10 – Demi-finale

Le format de compétition des demi-finales correspond au format run. Il est identique au format de compétition des qualifications pour toutes les catégories.

2.13.11 - Déroulement Demi-finale

Le déroulement des demi-finales est commun à toutes les catégories. Il est identique au déroulement des qualifications.

2.13.12 - Finale

Le format de compétition d'une finale correspond au format run pour catégories U10 et U13. Il combine le format run et best tricks pour les catégories U17 et +17.

La durée du run est identique aux épreuves précédentes. Le run se termine à la fin du temps imparti.

Pour chaque best trick, un essai sans réalisation de trick est autorisé pour permettre au skateboarder d'évaluer sa trajectoire et sa vitesse (sans pop).

Chaque run et best trick sont notés sur 100 points.

Pour les catégories U10 et U13, chaque skateboarder dispose de deux runs. Le meilleur score des deux runs est pris en compte pour classer le skateboarder. La note finale est sur 100 points.

Pour la catégorie U17, chaque skateboarder dispose de deux runs et de deux essais de best trick. Le score final correspond à la somme du meilleur score des deux runs et du meilleur score des deux best tricks. La note finale est sur 200 points.

Pour la catégorie +17, chaque skateboarder dispose de trois runs et de trois essais de best trick. Le score final correspond à la somme du meilleur score des trois runs et du meilleur score des trois best trick. La note finale est sur 200 points.

2.13.13 - Déroulement Finale

Pour chaque poule, les riders réalisent leur premier run en respectant l'ordre de passage. Une fois fait, les riders réalisent leur second run dans le même ordre établi.

Pour les catégories concernées, lorsque tous les riders d'une poule ont réalisé leurs runs, les riders ont un warm up d'au minimum trois minutes avant la phase de best trick.

L'ordre de passage reprend avec la réalisation des best tricks à la fin du temps de warm up. Les riders réalisent leurs essais de best tricks en respectant l'ordre de passage.

2.14 - Processus de notation

Cf Règlement Dispositions Particulières Skateboard.

2.15 - Critères de jugement

Cf Règlement Dispositions Particulières Skateboard.

2.16 - Cash Prize

Le Championnat de France Street doit attribuer un prize money au podium de la catégorie +17 homme et au podium de la catégorie +17 femme. Le montant engagé par la CSTS est de 3500 euros par podium. La répartition se fait comme suit :

- 1^{ère} place : 2000 €
- 2^{ème} place : 1000 €
- 3^{ème} place : 500 €

L'organisateur de compétition peut contribuer au cash prize en complément. Dans ce cas, la répartition devra être ajustée de manière dégressive et cohérente avec le classement, sous validation de la CSTS.

3. Championnat Régional

3.1 – Généralités

La Commission Sportive et Technique Skateboard délègue l'organisation de tout Championnat Régional aux clubs et aux Ligues régionales.

Tout organisateur du championnat doit se conformer au Règlement Dispositions Particulières Skateboard. (Cf Règlement Dispositions Particulières Skateboard.).

3.2 – Spécialités

Un Championnat Régional n'est pas nécessairement dédié exclusivement à une seule spécialité. Il peut combiner les deux.

3.3 – Candidature

Les clubs souhaitant organiser un Championnat Régional doivent en informer la Ligue de leur région et la Commission Sportive et Technique Skateboard.

3.4 - Choix de la surface de pratique

Cf Règlement Dispositions Particulières Skateboard.

3.5 – Calendrier

Un Championnat Régional est organisé sur la saison sportive en cours du 1^{er} septembre au 3 mai 2026.

L'organisateur de compétition doit prendre en compte les dates des autres événements dans sa planification.

3.6 - Gestion d'un Championnat Régional

La gestion d'un Championnat Régional est réalisée sur la plateforme Live Heat.

Elle permet :

- D'afficher le programme de la compétition (épreuves et training)
- D'afficher les poules et l'ordre de passage des skateboarders
- Aux juges de rentrer les notes et d'effectuer le calcul du score final du skateboarder
- D'afficher les scores des skateboarder en direct de la compétition
- D'archiver les résultats de la compétition

Le calculateur est responsable de la bonne utilisation de l'outil.

3.7 - Admissibilité des participants

Cf Règlement Dispositions Particulières Skateboard.

La participation à un Championnat Régional n'est pas réservée aux skateboarders licenciés dans la région où se déroule le championnat mais seuls les licenciés de la Région organisatrice pourront se qualifier aux titres des quotas régionaux.

Il est possible que deux ligues se regroupent pour organiser une seule compétition, dans ce cas deux classements séparés devront être réalisés pour respecter les quotas régionaux.

3.8 – Engagements

Les engagements d'un Championnat Régional s'effectuent via Rolskanet.

La période d'engagements sur Rolskanet est définie par la ligue organisatrice mais devra ouvrir au moins un mois avant la date de l'événement et se fermera au plus tard 7 jours avant le début de la compétition.

3.9 – Catégories

Cf Règlement Dispositions Particulières Skateboard.

3.10 - Format d'un championnat régional

L'organisateur de compétition est libre de créer le format pour son championnat régional mais il doit rester cohérent dans l'optique d'une qualification au championnat national.

Un championnat en plusieurs étapes ou sur une seule étape est possible.

3.11 - Titre de Champion Régional

Les titres de Champion Régional sont décernés dans chaque catégorie selon les résultats du classement à l'issue du championnat régional.

Un titre de Champion Régional est décerné à un skateboarder licencié dans un club de la région organisatrice.

3.12 - Classement régional

Le classement régional pour chaque catégorie correspond au classement du Championnat Régional de la région concernée.

3.13 – Transmission et publication des résultats officiels

Les résultats officiels d'un Championnat Régional doivent être transmis dans un délai de deux jours après le championnat. Passé ce délai, les résultats ne seront pas pris en compte et les quotas de la Ligue Régionale ne seront pas attribués.

Les résultats sont publiés sur LiveHeat. Le classement régional de la saison est publié sur le site de la FFRS et/ou sur celui de la CSTS.

3.14 - Format de compétition

L'organisateur de compétition est libre de créer le format de compétition pour son championnat régional. Néanmoins, en cas de championnat sur plusieurs étapes, le format de compétition utilisé doit être cohérent entre les étapes.